

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 UNC UNIVERSITÉ <small>de la</small> NOUVELLE-CALÉDONIE	VACANCE DE POSTE	
		Un·e enseignant·e-chercheur·e contractuel·le ou maître·sse de conférences associé·e Section CNU 02 <i>Discipline : Droit public</i>	
		<u>Date de prise de fonction</u> Vacant le 01/07/2023	<u>Mode de recrutement</u> Enseignant·e-chercheur·e contractuel·le ou maître·sse de conférences associé·e A temps plein

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3500 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Economie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 ESPE, 5 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouvelle et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

Le poste est rattaché au département Droit, Economie & Gestion qui compte environ 800 étudiants et 20 enseignants et enseignants-chercheurs titulaires.

Profil recherché :

Droit public général. Une spécialité en droit international serait appréciée.

Activités d'enseignement :

Les enseignements se déploieront de la licence au master mention Droit, la capacité en droit et autres diplômes universitaires.

Activités de recherche :

Rattaché·e au Laboratoire de Recherches Juridique et Économique (LARJE), l'enseignant·e-chercheur·e devra déployer ses recherches en droit public dans les deux axes principaux du laboratoire, à savoir « Transitions » et « Diversités ». Si le/la candidat·e ne travaille pas dorénavant et déjà sur des problématiques calédoniennes, il sera attendu de lui/elle qu'il développe ses recherches en la matière. Les thèmes privilégiés seront par exemple le pluralisme juridique ; le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences normatives ; l'évolution du système juridique de la Nouvelle-Calédonie lors de la transition constitutionnelle de la « sortie » de l'Accord de Nouméa.

L'enseignant·e-chercheur·e recruté·e devra être en mesure de contribuer à la dynamique de la production scientifique de l'équipe par des publications et par la présentation de communications dans des conférences nationales et internationales.

Le·La candidat·e devra également s'impliquer de façon active dans les activités du LARJE en participant à l'animation du laboratoire, à des projets de recherche, aux réponses à AAP, à des séminaires et à l'organisation de manifestations scientifiques.

Responsabilités collectives :

Le·la candidat·e devra être en mesure de prendre part aux responsabilités pédagogiques au sein du département Droit, Economie & Gestion.

Contacts utiles :

Laïsa ROI, directrice du département Droit, Economie et Gestion : laisa.roi@unc.nc

Caroline GRAVELAT, directrice des études en droit : caroline.gravelat@unc.nc

Nadège MEYER, directrice du laboratoire LARJE : nadege.meyer@unc.nc

Myren Carrère-Gée, directrice des ressources humaines : myren.carrere-gee@unc.nc

Christine Neyrat/Camille Foutrein, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement@unc.nc

Les dossiers de candidatures seront à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la Direction des ressources humaines de l'université de la Nouvelle-Calédonie : recrutement@unc.nc

au plus tard le 14/04/2023

Si candidature en qualité de maître·sse de conférences associé·e (voir conditions ci-après)

Le dossier devra comprendre les pièces suivantes : lettre de motivation, attestation ou contrat du dernier employeur justifiant d'une activité professionnelle principale autre que d'enseignement et d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée, CV, pièce d'identité et copie du dernier diplôme.

Si candidature en qualité d'enseignant·e-chercheur·e contractuel·e

Le dossier devra comprendre les pièces suivantes : lettre de motivation, CV, copie du dernier diplôme et copie de la pièce d'identité.

Conditions de recrutement pour un·e enseignant·e associé·e à temps plein

(décret n° 85-733 du 17 juillet 1985)

Conditions alternatives :

Expérience professionnelle confirmée (autre qu'une activité d'enseignement) en rapport direct avec la spécialité enseignée :

- maître·sse de conférences (MCF) : au moins 7 ans dans les 9 ans qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement
- professeur·e des universités (PR) : au moins 9 ans dans les 11 ans qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement

OU

Être titulaire d'un doctorat ou de diplômes reconnus équivalents par le conseil académique ou, dans les établissements non dotés d'un conseil académique, par le conseil scientifique ou l'organe en tenant lieu ;

ET

Exercer des fonctions d'enseignement ou de recherche au moment du recrutement dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche ou avoir exercé de telles fonctions si le candidat a la qualité de réfugié politique.

INCOMPATIBILITÉ : Les enseignants à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public.

Durée du contrat d'association

PR et MCF associés	Temps plein
Nomination (décret ou arrêté)	Période de 6 mois à 3 ans
Renouvellement (arrêté)	Période inférieure ou égale à 3 ans
Durée totale des fonctions	6 ans maximum

Fixation de la rémunération

	PR	MCF
1^{ère} nomination	Par référence à l'un des IB afférents à la 2 ^{ème} ou la 1 ^{ère} classe des professeurs des universités, sans pouvoir excéder la rémunération afférente au 1 ^{er} chevron du groupe hors échelle C	Par référence à l'un des IB afférents à la classe normale des maîtres de conférences, sans pouvoir excéder l'indice brut 1027
Renouvellement : rémunération maintenue	Voir 1 ^{ère} nomination	Voir 1 ^{ère} nomination

Modalités d'accueil d'un-e enseignant-e associé-e à temps plein ou d'un enseignant-e-chercheur-e en CDD

(délibération de l'Université de la Nouvelle-Calédonie n° 22-CA-058 du 21 octobre 2022)

- **Indexation à 1,73** de la rémunération et des primes ¹
- **Prise en charge des frais de transport** « Lieu de résidence-Nouvelle-Calédonie » (aller et retour) du-de la candidat-e retenu-e, si celui-celle-ci ne réside pas en Nouvelle-Calédonie